

ÉDITION 2011

IPECA

LE BULLETIN ANNUEL
DES PARTICIPANTS
IPECA-PRÉVOYANCE

infos

IPECA
2011-2012 :
résolument tournée
vers l'avenir

Rendez-vous sur
www.ipeca.fr



Votre partenaire au quotidien

18 400 participants ont déjà
ouvert leur esp@ce personnel

Créez votre esp@ce Personnel sur www.ipeca.fr



Gagnez en efficacité
tout en réduisant l'utilisation du papier !

- 1** Connectez-vous sur www.ipeca.fr
- 2** Remplissez le formulaire de création de compte et cliquez sur « Accédez à votre compte » : quelques minutes suffisent pour vous inscrire !
- 3** Recevez rapidement, en toute sécurité, votre code d'accès, par courrier, sous 48h.

Grâce à votre esp@ce personnel, vous bénéficiez de services gratuits et sécurisés qui facilitent votre quotidien, vous optez ainsi pour une démarche simplifiée et éco-responsable :

- consultation de vos remboursements ;
- démarches administratives en ligne ;
- échange rapide avec nos services en accédant directement au formulaire de contact « Poser une question » ou « Déposer une pièce jointe » !

▶ Réception de vos décomptes par courriel (dans votre espace personnel, cliquez sur « les Services », puis sur « Décomptes courriel » et saisissez votre adresse électronique).



Votre partenaire au quotidien

2011, une année d'élections



Alain Del Puerto
Directeur général
du groupe IPECA

L'intérêt que vous portez à votre Institution s'est manifesté lors de l'élection des Délégués, en mars 2011, où, en tant qu'Entreprise ou Participant actif et retraité, vous avez élu, pour une durée de six ans, vos nouveaux représentants. Ces Délégués ont été tout aussi présents, lors de notre dernière assemblée générale du 21 juin 2011, pour élire les administrateurs issus des collèges adhérents (entreprises) et participants (salariés).

Aussi, c'est avec plaisir que nous accueillons au sein du Conseil d'administration d'Ipeca-Prévoyance :

- Jean-Jacques Cara • Éric Darnault • Patrick Frodefond • Sylvie Haudiquer • Jean-Michel Laisney • Bruno L'Hostis • Bernard Mathieu • Véronique Padoan • Yves Rault • Olga Renda-Blanche • Frédéric Romain
- Jean-Luc Samson • Patricia Sevault et que nous retrouvons : • Éric Arcamone • Jacques Benitah • Philip Benoit • Frédéric Bihel • Georges Boniou • André Delbouis • Maurice Frère • Marc Jouenne • Roger Landes
- Jean-Claude Lautier • Marc Legrand • Bruno Mialon • Gérard Ramon • Daniel Salvador et Georges Schram.

À l'issue du premier Conseil d'administration, Frédéric Agenet (Eads France) et Serge Del Tedesco (CFE-CGC - Retraité Airbus Opérations SAS) ont été nommés respectivement Président et Vice-président d'Ipeca-Prévoyance.

Par ailleurs, nous rendons hommage à la fidélité et au dynamisme de Georges Boniou et de Jean-Claude Lautier qui, par leur présence et leur implication, ont assuré avec succès leur fonction de Président d'Ipeca-Prévoyance, en alternance, dans le seul but de garantir l'avenir et la pérennité de notre Institution. Toujours à nos côtés, ils continuent de servir cette idée avec force.

De nouvelles pages de notre Institution vont s'écrire. IPECA va poursuivre son effort afin d'offrir à ses entreprises et participants le meilleur service, notamment, en s'ouvrant aux nouvelles technologies, telles que la mise en œuvre de l'architecture ouverte ou la poursuite du développement du web self-service. Ces nouvelles techniques d'information permettront de fluidifier les échanges avec les « clients » de l'Institution.

Ces évolutions, qui commenceront à s'opérer dès l'an prochain, s'inscrivent dans la continuité de nos valeurs et le respect de nos engagements dans la modernisation de notre Institution.

Nous vous remercions de votre confiance.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Alain Del Puerto

SOMMAIRE

INSTITUTION

Composition du nouveau Conseil d'administration	4
Assemblée générale de l'Institution	5
Actualité de l'Institution	6

PRÉVOYANCE

Du sur-mesure pour votre assurance individuelle	8
En direct du pôle relations entreprises et participants	9
Contact en ligne sur le web self-service d'IPECA	10
IPECA poursuit sa politique de modernisation	12

QUOTIDIEN

20 000 enfants sous le regard de la science	14
Apprendre les gestes qui sauvent	15
Se soigner sur Internet : réalité et dérapages	16
Brèves	18

Composition du Conseil d'administration

IPECA-PRÉVOYANCE



Frédéric AGENET*
Président
EADS FRANCE



Serge DEL TEDESCO*
Vice-président
CFE-CGC AIRBUS
OPERATIONS SAS

Par ordre alphabétique

- **Éric ARCAMONE**
Retraité EUROCOPTER
- **Jacques BENITAH*/****
FO – Retraité EUROCOPTER
- **Philip BENOIT**
ASTRIUM
- **Frédéric BIHEL**
CFE-CGC - ASTRIUM
- **Georges BONIOU***
Désigné par le GIFAS - Retraité EADS FRANCE
- **Jean-Jacques CARA**
DASSAULT AVIATION
- **Éric DARNAULT**
EUROCOPTER
- **André DELBOUIS**
FO - AIRBUS OPÉRATIONS SAS
- **Maurice FRÈRE**
EADS FRANCE
- **Patrick FRODEFOND**
CFE-CGC - MBDA
- **Sylvie HAUDIQUER**
DASSAULT AVIATION
- **Marc JOUENNE**
AIRBUS SAS
- **Jean-Michel LAISNEY****
CFDT - ASTRIUM
- **Roger LANDES****
CGT - Retraité EADS FRANCE
- **Jean-Claude LAUTIER***
CFE-CGC - Retraité DASSAULT AVIATION
- **Marc LEGRAND****
CFE-CGC - ASTRIUM
- **Bruno L'HOSTIS***
CFTC - AIRBUS OPÉRATIONS SAS
- **Bernard MATHIEU**
CFE-CGC – DASSAULT AVIATION
- **Bruno MIALON**
CFE-CGC – ONERA
- **Véronique PADOAN***
ONERA
- **Gérard RAMON**
FO - Retraité SOGERMA
- **Yves RAULT**
DASSAULT SYSTÈMES
- **Olga RENDA-BLANCHE**
AIRBUS SAS
- **Frédéric ROMAIN****
CFTC - EADS ATR
- **Daniel SALVADOR**
AIRBUS SAS
- **Jean-Luc SAMSON**
FO - ASTRIUM
- **Georges SCHRAM**
Retraité EADS FRANCE
- **Patricia SEVAULT***
DASSAULT AVIATION

*Membre du Bureau - ** Désigné par l'organisation syndicale

Composition du Conseil d'administration

G.I.E IPECA-GESTION



Jean-Claude LAUTIER
Président



Georges BONIOU
Vice-président

- **Frédéric AGENET**
- **Jacques BENITAH**
- **Sylvie HAUDIQUER**
- **Jean-Michel LAISNEY**
- **Roger LANDES**
- **Bruno L'HOSTIS**
- **Véronique PADOAN**
- **Yves RAULT**

Direction générale d'IPECA-PRÉVOYANCE



Alain DEL PUERTO
Directeur général

- **Elie EL HAWA**
Directeur général adjoint
- **Sophie GIRARD**
Contrats et Prestations
- **Xavier-Pierre GUIGNARD**
Assurances Collectives
- **Philippe MARCHAL**
Technique et Actuariat
- **Christian PABOT**
Systèmes d'Information
- **Yolande RANNOU**
Relations Entreprises et Participants
- **Pierre VORMÈSE**
Administration et Finances

Composition du Comité d'audit

Le Comité, qui agit sous la responsabilité du Conseil d'administration, a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières de l'Institution, ainsi que l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

- **Jacques BENITAH**
- **Georges BONIOU**
- **Marc LEGRAND**
- **Patricia SEVAULT**
- **Jean FOURCADE**
Membre indépendant

Assemblée générale de l'Institution

L'assemblée générale ordinaire d'Ipeca-Prévoyance s'est tenue, mardi 21 juin 2011, sous la présidence de Jean-Claude Lautier et de Frédéric Agenet.

À l'occasion de cette assemblée générale, les délégués des collèges adhérents et participants ont chacun élu leurs administrateurs, pour six années. Le Conseil d'administration d'Ipeca-Prévoyance a été renouvelé, lors de cette séance, Frédéric Agenet et Serge Del Tedesco ont été élus respectivement Président et Vice-président d'Ipeca-Prévoyance. Le Conseil d'administration a de nouveau témoigné sa confiance à Alain Del Puerto, en lui renouvelant son mandat de Directeur général du groupe IPECA pour six ans.

L'assemblée générale permet de rendre compte également de la gestion et de la situation financière annuelle d'Ipeca-Prévoyance. À ce titre, les délégués ont approuvé le rapport de gestion et le bilan des comptes de résultat pour l'année 2010. Ipeca-Prévoyance enregistre, au 31 décembre 2010, des provisions techniques suffisantes. Elles représentent 176 millions d'euros, soit une

progression de 6,29 % par rapport à l'année 2009, le règlement des prestations futures est ainsi assuré pour l'ensemble des risques. Par ailleurs, l'Institution couvre 7,41 fois sa marge de solvabilité réglementaire, alors que l'ensemble du marché couvre celle-ci à hauteur de 3 à 4 fois le niveau réglementaire.



À noter

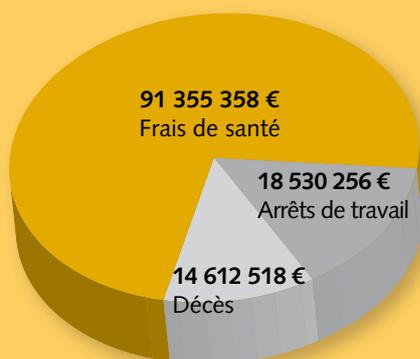
L'assemblée générale d'Ipeca-Prévoyance se compose, à présent, de 85 délégués adhérents (représentant les entreprises) et de 106 délégués participants (représentant les salariés et les participants individuels). Ces nouveaux élus ont siégé pour la première fois à l'assemblée générale ordinaire, le 21 juin 2011. Ils ont élu les membres du Conseil d'administration de l'Institution. Organisme paritaire, Ipeca-Prévoyance est administré par un Conseil d'administration comprenant un collège Adhérents et un collège Participants. Les statuts de l'Institution prévoient pour la présidence d'Ipeca, une alternance entre les collèges employeurs et salariés tous les trois ans.

Ipeca-Prévoyance en chiffres

(chiffres 2010)

Ipeca-Prévoyance couvre **7,41 fois** la marge de solvabilité* réglementaire.

LES PRESTATIONS



2 175 entreprises adhérentes

116 225 participants

242 164 bénéficiaires

Cotisations

167 596 819 €

Prestations

124 498 132 €

À noter

La marge de solvabilité* correspond aux fonds propres minimum dont doit disposer tout organisme pour pratiquer des opérations d'assurance (le minimum réglementaire est de 1 fois la marge).

Événement

Un grand succès professionnel et public

Pour la 1^{ère} fois de son histoire, le Salon international de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) a accueilli, du 20 au 26 juin 2011, plus de 145 000 visiteurs professionnels, 200 000 visiteurs grand public et 2 100 exposants internationaux ! Des records ont été battus dans tous les domaines, tant au niveau des exposants qu'en nombre de visiteurs professionnels et grand public, mais également en nombre de commandes annoncées.

Cette édition 2011 a été le reflet de la reprise des activités dans l'industrie aéronautique et spatiale.

Avec ses 150 aéronefs, dont la présence exceptionnelle de l'avion solaire SOLAR IMPULSE invité spécial du Salon pour sa première présentation publique, avec les démonstrations en vol de l'hélicoptère X3 d'Eurocopter, du Rafale de Dassault Aviation, la présence de l'A380 d'Airbus, l'A400M d'Airbus Military et des Boeing B747-800 et B787, ce salon a été la vitrine des avancées technologiques de l'industrie aérospatiale.

Ipeca-Prévoyance, partenaire santé et prévoyance de ces grandes entreprises aéronautiques, se devait d'être présent à ce rendez-vous incontournable. Pour la 15^{ème} participation d'IPECA, vous avez été nombreux à nous rendre visite sur notre stand pour échanger et mieux nous connaître.

Nous vous en remercions.

49^{ème} Salon international
de l'Aéronautique et de
l'Espace de Paris Le Bourget



À noter

Le salon du Bourget a lieu tous les 2 ans. C'est, depuis plus d'un siècle, le premier et le plus grand événement au monde consacré à l'industrie aéronautique et spatiale. Il reste un des moments clés de la vie économique du secteur.



La Notice d'Information relative à vos garanties frais de santé et prévoyance est disponible auprès de votre employeur ; elle détaille toutes les prestations prévues au contrat, auxquelles vous avez droit.

Contrats et prestations

Ipeca-Prévoyance : mieux comprendre la clause bénéficiaire

Est nommée «bénéficiaire», toute personne à laquelle on souhaite transmettre un capital décès. Le capital décès de base est attribué selon la clause type (dans la majorité de nos contrats), à savoir : au conjoint ou partenaire d'un PACS, en l'absence de conjoint ou partenaire d'un PACS, à son ou ses enfant(s), à défaut à ses parents, à défaut à ses héritiers. Il est possible de désigner expressément à nos services toutes autres personnes de son choix. Il suffit, pour cela, de nous en faire part en remplissant le document prévu à cet effet intitulé « désignation des bénéficiaires en cas de décès » téléchargeable sur notre site internet www.ipeca.fr. En consultant notre FAQ, vous trouverez tous les conseils utiles à la rédaction de votre désignation. Le document original, dûment rempli et signé par l'assuré, et dont vous aurez conservé une copie, doit être retourné au service décès d'Ipeca-Prévoyance, par courrier.

• BON À SAVOIR

- > Conjoint : personne avec laquelle le participant est uni par les liens du mariage ;
 - > Partenaire PACS : personne avec laquelle le participant est lié par un Pacte Civil de Solidarité déclaré auprès du Greffe du tribunal d'instance.
- Attention : le concubin n'est pas assimilé au conjoint, ni au partenaire de PACS, il est donc nécessaire de le mentionner sur la clause spécifique le cas échéant.

Arrêt de travail : ce que l'Assurance maladie fait pour vous

En cas d'arrêt de travail, l'Assurance maladie peut verser des indemnités journalières si certaines conditions sont bien remplies. À réception de l'arrêt de travail du salarié, l'employeur doit transmettre rapidement l'attestation de salaire à la caisse d'Assurance maladie pour règlement. La caisse d'Assurance maladie vérifie ainsi les droits au paiement des indemnités journalières et calcule ensuite le montant des indemnités journalières à verser au salarié. Selon les règles prévues au contrat souscrit auprès d'Ipeca-Prévoyance, l'employeur adresse à l'Institution un dossier pour indemnisation. Ces prestations « d'Indemnités Quotidiennes » sont versées à l'employeur qui les reporte sur le bulletin de paie.

• BON À SAVOIR

Le médecin peut aussi proposer un arrêt de travail dématérialisé à son patient. Grâce à sa carte Vitale, il transmet en ligne, de manière totalement sécurisée, les volets 1 et 2 de la feuille d'arrêt de travail à la caisse d'Assurance maladie du patient. Ce dernier envoie le volet 3 à son employeur ou son agence Pôle Emploi.

Ressources humaines

L'égalité professionnelle hommes - femmes

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites contenait un volet consacré à la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes dans les entreprises.

Afin d'inciter les entreprises à être proactives dans ce domaine, le législateur a mis à leur charge l'obligation de conclure un accord d'entreprise ou, à défaut, d'élaborer un plan d'action contenant des engagements fermes sur un certain nombre de domaines où ces inégalités sont visibles. Ainsi, Ipeca-Prévoyance négocie pour son personnel un accord d'entreprise à effet du 1^{er} janvier 2012. Cet accord contient des engagements ambitieux et volontaires en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les domaines du recrutement, de l'accès à la formation professionnelle et de la promotion intégrant l'accès aux postes à responsabilité. Cet accord contribue aux valeurs de respect de la personne humaine, l'un des piliers fondateurs de l'Institution.

Juridique

Dépendance : nouveau report de la réforme

La réforme de la dépendance «n'est pas annulée, elle est reportée», a confirmé, dans les médias, Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités. Elle a indiqué qu'un nouveau point serait fait début 2012. À suivre ...

Le régime fiscal des cotisations versées pour la portabilité*, évolue vers plus de souplesse...

Un nouveau rescrit fiscal, en date du 2 août 2011 (RES N° 2011/25), vient modifier le régime fiscal des cotisations versées dans le cadre de la portabilité.

L'administration fiscale admet désormais que les cotisations versées à ce titre, y compris la participation employeur, sont déductibles du revenu imposable (sous plafond) l'année de leur versement, « dès lors que le maintien de la couverture complémentaire correspond à la poursuite du contrat obligatoire dont bénéficiaient les salariés avant la rupture du contrat de travail ». Cette nouvelle règle s'applique pour l'imposition des revenus 2009 et des années suivantes.

*Le dispositif de la portabilité porte à la charge des employeurs un maintien de la couverture santé et prévoyance des anciens salariés de l'entreprise indemnisés par l'assurance chômage, pendant 9 mois au plus (ANI du 11 janvier 2008).



En direct du pôle relations entreprises et participants

Chaque jour, le pôle relations entreprises et participants traite un ensemble de données : flux d'affiliations effectuées dans le cadre de contrats groupe d'entreprises ou de souscriptions à titre individuel, prise en compte des changements dans la vie personnelle et professionnelle des assurés...



Votre situation familiale évolue, vous changez d'emploi, vous souhaitez modifier vos coordonnées bancaires ; quelles que soient ces évolutions, c'est le pôle entreprises et participants qui traite ces actualisations. Principale préoccupation de l'équipe : traiter au plus vite votre dossier afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de vos prestations. Rapidité, écoute, service sont les leitmotiv de cette équipe dynamique.

1 QUE FAIRE LORSQUE JE SUIS NOUVEAU SALARIÉ ?

Le service RH de votre entreprise vous a remis un dossier pour vous affilier auprès d'Ipeca-Prévoyance, à l'exception de certaines entreprises qui transmettent directement les informations du nouveau salarié par voie informatique. Prenez soin de bien renseigner toutes les données demandées : situation personnelle, familiale, coordonnées téléphonique, postale, électronique... Selon les contrats, différentes options vous sont proposées en matière de santé et de prévoyance qu'il vous appartient de choisir. N'oubliez pas de joindre un R.I.B comportant les numéros IBAN/BIC* et une attestation de Sécurité sociale pour l'ensemble de la famille. Ensuite, nous nous occupons de tout pour vous réserver le meilleur accueil.

2 LORSQUE JE SUIS DÉJÀ SALARIÉ ET QUE MA SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE ÉVOLUE ?

Mariage, Pacs, naissance, divorce, changements d'adresse ou de banque, inscription au régime étudiant des enfants... Pensez à nous signaler tous ces événements car ce manque

de précision pourrait ralentir le traitement des remboursements ou le versement de prestations. Cependant, selon les contrats, une communication au service RH est nécessaire afin d'actualiser votre cotisation (souvent liée à la composition familiale).

3 LORSQUE MA SITUATION PROFESSIONNELLE ÉVOLUE

Changement de catégorie professionnelle, mutation inter-établissement ou inter-groupe, départ en expatriation, congés sans solde... Toutes ces situations doivent nous être signalées par le service RH de votre entreprise pour assurer le bon fonctionnement de votre contrat.

4 LORSQUE JE QUITTE MON ENTREPRISE ?

Pas de panique, vous pouvez continuer à être couvert. **Vous bénéficiez de la portabilité des garanties** en cas de rupture du contrat

de travail ouvrant droit à prise en charge par le régime d'assurance chômage. La durée de cette portabilité, pendant la période de chômage, est égale à celle du dernier contrat de travail, appréciée en mois entiers, dans la limite de 9 mois. À l'issue de cette période, vous pouvez souscrire* à l'une de nos garanties individuelles sans aucun délai de carence.

Vous ne bénéficiez pas de la portabilité lorsque vous quittez votre entreprise à la suite d'une démission, d'un départ en retraite ou d'un congé sans solde n'ouvrant pas de droit à l'assurance chômage. Ipeca-Prévoyance vous propose des garanties individuelles adaptées à vos besoins et à ceux de votre famille pour une couverture immédiate sans interruption. Prenez contact avec le pôle commercial assurances individuelles (*voir article page 8). Dans toutes ces situations, c'est à votre employeur de nous faire part de votre départ.

Avec NOEMIE, tout est tellement plus facile

Quelle que soit votre situation, vous pouvez demander à bénéficier des télétransmissions NOEMIE. Derrière ce « joli prénom » se cache un système informatique qui permet des échanges entre l'Assurance maladie et votre mutuelle (NOEMIE signifie Norme Ouverte d'Échange entre la Maladie et les Intervenants Extérieurs). Grâce à NOEMIE, **plus besoin d'adresser le décompte de la Sécurité sociale, le versement de vos prestations devient automatique.** Ipeca-Prévoyance vous adresse un bordereau récapitulatif mensuel⁽¹⁾ et vos remboursements vous sont réglés directement, par virement bancaire, sur votre compte. **Le remboursement de vos frais de santé gagne en simplicité et en rapidité** (48 heures en moyenne après traitement de l'Assurance maladie obligatoire) et s'effectue en une seule démarche. Alors, ne tardez pas à demander NOEMIE prenez contact avec nos conseillers au **N° Azur 0 810 234 234*** et dites « Gestion », ou adressez-nous par courrier postal ou électronique la copie de votre attestation de carte Vitale ainsi que, le cas échéant, celles de votre conjoint et de vos enfants, pour autant que ces derniers ne soient pas déjà affiliés à une complémentaire santé obligatoire, auprès d'un autre organisme.

* prix d'un appel local depuis un poste fixe

(1) le bordereau de remboursement peut vous être adressé directement par courriel, voir modalités page 2.

*IBAN et le BIC sont vos coordonnées bancaires internationales. L'IBAN (International Bank Account Number) est l'identifiant de votre compte bancaire, il est constitué de 34 caractères maximum. Le BIC (Bank Identifier Code), identifiant de votre banque, comporte 8 à 11 caractères.

F.A.Q.



Cont@ct en ligne sur **web self**

Ce nouveau service propose une assistance en ligne disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pour communiquer plus rapidement avec nos services ou nous transmettre un document.

Depuis mai 2011, un nouveau service est en fonction sur : www.ipeca.fr. En vous connectant sur la page d'accueil « Contact/FAQ* » vous découvrirez, aujourd'hui, une toute nouvelle ergonomie, très facile d'utilisation.

Que vous soyez actif, futur retraité ou retraité, vous avez la possibilité, à présent, d'effectuer vos recherches par thématique ou en posant directement votre question. Vous pouvez, également, nous adresser directement vos documents ou établir un échange avec l'un de nos conseillers.

Vie pr@tique & démarche éco-responsable

- > En nous adressant des pièces jointes par courriel plus besoin de timbre et d'enveloppe. Faites glisser votre pièce jointe et recevez automatiquement un accusé réception avec un numéro de dossier, pour une meilleure traçabilité. N'hésitez pas à compresser vos fichiers, si vous avez plusieurs documents à nous envoyer, ils s'achemineront plus vite !
- > Posez votre question via le formulaire de contact prévu à cet effet. Plus besoin d'attendre les horaires d'ouverture d'Ipeca. Grâce à la FAQ, vous obtenez des réponses à toutes vos questions même le dimanche !

MAIS COMMENT ÇA MARCHE ?...



*Foire aux Questions

le service d'IPECA



6 Si ces informations ne correspondent pas à vos attentes, vous pouvez également nous contacter et nous « Poser une question » à l'aide d'un simple « Formulaire de contact ». Ainsi, vous vous adressez directement au conseiller concerné, qui vous apportera une réponse personnalisée dans les meilleurs délais.



7 Pour nous « Poser une question » ou nous « Déposer une pièce jointe », il est nécessaire de s'identifier et d'avoir, au préalable, initialisé votre adresse courriel dans votre espace personnel. N'hésitez pas à effectuer cette démarche utile et très simple (reportez-vous en page 2).

Chiffres à l'appui

33% C'est le pourcentage de courriels quotidien reçus en moins chez IPECA

depuis la mise en place du web self-service. Cela dégage plus de disponibilité, chaque jour, aux conseillers d'IPECA pour répondre aux cas plus techniques.

7788

Depuis mai 2011, plus de consultations de participants ont trouvé une réponse sur le web self-service d'IPECA.

En bref...En bref...En bref...En bref...En bref...

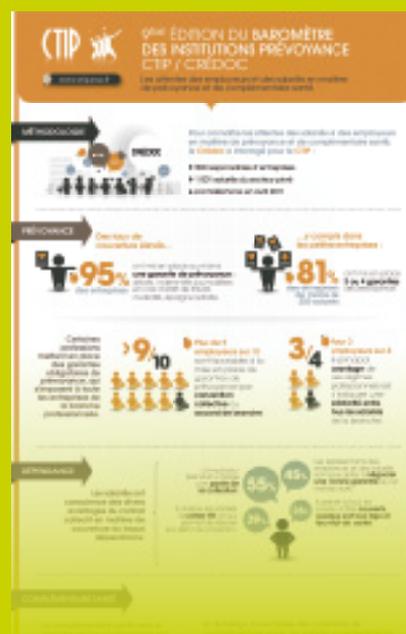
Les exonérations de charges sociales font l'unanimité

En juin 2011, le CTIP (Centre technique des institutions de prévoyance) a publié son 9^{ème} baromètre sur les attentes des salariés et employeurs en termes de prévoyance et de complémentaire santé. Cette nouvelle édition met en exergue le poids incontestable de l'exonération de cotisations sociales sur la complémentaire santé collective, tant pour les salariés que pour les employeurs.

8 salariés sur 10 estiment que ces exonérations sont une contrepartie légitime de l'implication financière patronale. Si les exonérations de cotisations sociales sur la complémentaire santé d'entreprise étaient supprimées, la moitié des employeurs remettraient en cause le dispositif existant dans leur entreprise (47 %) :

- 17 % diminueraient leur implication financière,
- 24 % mettraient fin au contrat et reporteraient leur implication financière sur la prévoyance ou l'épargne retraite,
- 6 % mettraient fin au contrat, sans transformer la part employeur en salaire.

Seules 39 % des petites entreprises choisiraient de prendre la différence à leur charge, 24 % pour les entreprises de plus de 500 salariés.



9^{ème} Baromètre du CTIP
www.ctip.asso.fr

IPECA poursuit sa politique de modernisation



Elie El Hawa, Directeur général adjoint nous présente les principaux chantiers d'Ipeca-Prévoyance, les axes d'amélioration des services et le respect des valeurs de solidarité chères à l'Institution.

UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION A ÉTÉ ÉLU AU MOIS DE JUIN, QUEL EST VOTRE POINT DE VUE SUR LA PORTÉE DE CETTE ÉLECTION ?

Elie El Hawa : le mot clé à retenir est « continuité ». Nous restons collectivement engagés pour assurer la pérennité de l'Institution au travers de la poursuite des actions de modernisation et de l'amélioration permanente de la qualité de nos services rendus.

Nous avons besoin de tenir notre position sur un marché en forte mutation où de surcroît la concurrence est vive. Pour cela, nous travaillons simultanément les deux leviers tarifs et qualité de service dans le respect de notre identité : un groupe de Protection Sociale à valeurs humaines et solidaires.

QUELLES SONT VOS PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS ?

Elie El Hawa : c'est respecter notre promesse aux assurés : les indemniser, au plus vite ! Nous sommes en effet dans un métier où le cycle de production est inversé : l'assuré paye une cotisation qui ne correspond matériellement à aucune prestation reçue. Ce n'est que dans la durée, au fur et à mesure que ses besoins se manifestent, qu'il peut apprécier le choix qu'il a réalisé en amont. Le faisceau de services attendus par les adhérents et les participants est franchement large et se situe sur l'ensemble de la chaîne de valeurs : conseil et assistance à la sélection des garanties les plus adaptées, capacité à prendre en compte rapidement les différentes demandes contractuelles et administratives, réactivité dans le règlement des

prestations, ... et être facilement accessible à nos adhérents et nos participants !

Vu le nombre d'assurés, ceci nous place de fait dans le traitement de masse qui requiert l'utilisation de nouvelles technologies en complément des différents vecteurs d'interactions entre l'Institution et ses assurés que nous avons déjà mis en place et fait évoluer régulièrement.

QUELS SONT LES AXES DE CETTE POLITIQUE DE MODERNISATION ?

Elie El Hawa : en complément des actions de communication déjà engagées, des extensions du site internet vont être lancées, au cours des prochains mois, à destination des entreprises et des assurés qui bénéficieront d'un bouquet spécifique de services. Il existe déjà un portail conçu pour les professionnels de santé, qui peuvent accéder à leur compte en ligne. Les fonctionnalités de ce site ont permis d'accélérer le cycle de services rendus aux assurés. La modernisation passe aussi par la rapidité et la simplification dans les échanges entre l'assuré et Ipeca. Sur le site d'IPECA, il est déjà possible de visualiser en direct ses prestations santé réglées sur son compte, de télécharger divers documents, de recevoir ses décomptes de prestations par courriels etc. Depuis le lancement de ces nouveaux services en ligne, nous avons constaté une diminution du nombre des appels téléphoniques entrants. C'est une bonne nouvelle pour tout le monde, car cela nous permet d'être encore plus disponibles pour tous les assurés qui préfèrent décrocher leur téléphone pour nous contacter. L'intérêt est collectif.

IPECA DOIT ÉGALEMENT SE PLIER À DE NOUVELLES RÈGLES LIÉES À DES CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION, EXPLIQUEZ-NOUS CES ÉVOLUTIONS ET LEURS IMPACTS ?

Elie El Hawa : le cadre réglementaire de l'assurance a beaucoup évolué, ce qui crée de

Ipeca renforce ses activités d'audit et de contrôle interne

De nouvelles règles plus drastiques s'imposent aux institutions de prévoyance en matière de solvabilité. L'objectif est d'améliorer et d'harmoniser la protection des assurés, en Europe, en assurant une meilleure adéquation réglementaire entre l'exigence de niveau de fonds propres requis pour exercer la fonction d'assurance et les risques auxquels sont confrontés les entreprises d'assurance. Le sujet est très technique et concerne indirectement les assurés, dont les droits sont encore mieux garantis puisque les mécanismes de contrôle vont être encore renforcés. Pour cela, IPECA doit adapter son organisation afin d'accueillir cette activité supplémentaire. Un nouveau pôle va prochainement voir le jour. Celui-ci va s'articuler autour de cinq fonctions : audit interne, solvabilité, contrôle interne, conformité juridique et lutte anti-blanchiment, maîtrise des activités sous-traitées. Ce pôle sera en relation avec l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), dépendant du ministère des Finances, qui est spécifiquement chargée de contrôler les organismes présents dans le paysage financier.

Bien faire notre métier en étant à l'écoute de nos assurés



INFO DERNIÈRE MINUTE - INFO DERNIÈRE MINUTE - INFO DERNIÈRE MINUTE

Plan de rigueur : les complémentaires santé taxées davantage

Dans le cadre du plan de rigueur et afin de contribuer au redressement des comptes de l'Assurance maladie, la loi de finances rectificative pour 2011 a prévu le relèvement de 3,5 % à 7 % de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) pour les contrats complémentaires santé « responsables et solidaires », et de 7 % à 9 % pour les autres contrats. Le texte de loi prévoit que ces mesures s'appliqueront aux primes ou cotisations échues à compter du 1^{er} octobre 2011. À l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons qu'une instruction fiscale sur les modalités d'application de ces mesures est en cours de publication.

nouvelles obligations pour nos institutions. La Commission européenne a demandé au secteur de l'assurance de se conformer à de nouvelles exigences en matière de solvabilité, ce qui nous amène à créer un nouveau pôle d'activité (voir encadré page 10). Nous devons aussi mettre en œuvre des actions dans le cadre de la lutte anti-blanchiment. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) nous oblige à adopter de nouvelles règles liées à la protection des données personnelles. Ces chantiers, très importants, alourdissent les charges d'IPECA ainsi que notre activité de gestion quotidienne. Nous réussissons avec l'engagement indéfectible de l'ensemble des collaborateurs d'Ipeca ainsi que le soutien du nouveau Conseil d'administration.

Réforme des retraites : quelles conséquences sur les régimes de prévoyance ?

Les contrats de prévoyance collective, souscrits par les entreprises au bénéfice de leurs salariés, leur permettent de maintenir leur niveau de rémunération, en offrant un complément de revenus en cas de maladie ou d'accident. Cet objectif ne change pas, mais la loi du 9 novembre et sa mesure phare de relèvement progressif de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans ont, en revanche, un impact sur les modalités. En effet, ce report de deux années va allonger la durée d'indemnisation des personnes : celles déjà en invalidité (sauf invalidité professionnelle) passeront du régime d'indemnisation à la retraite avec deux ans de décalage. Comme pour ses confrères, IPECA va devoir constituer les provisions supplémentaires nécessaires à l'allongement de la durée de couverture des garanties existantes. Le risque arrêt de travail va donc coûter plus cher et se traduire par un éventuel réajustement des tarifs. Dans cette perspective, la loi a prévu un échelonnement de l'augmentation des prévisions sur une période de 6 ans.



“ Avec Ipeca Obsèques, nous réglons,
dès maintenant, en toute sérénité,
la question des obsèques ”

La garantie Ipeca Obsèques protège la famille des difficultés matérielles et financières qui surviennent lors d'un décès. Dans le cadre du contrat Ipeca Obsèques, tout est prévu et se déroulera selon les volontés essentielles exprimées par l'assuré. La famille n'a aucune démarche à effectuer. Ipeca Obsèques offre 3 niveaux de prestations (3 500 €, 4 500 € et 6 000 €). Aucune formalité médicale n'est exigée.

La famille dispose d'un numéro de téléphone, remis à l'adhésion. Ce service est ouvert 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Au moment du décès, sur simple appel, l'entreprise de pompes funèbres dûment habilitée par notre partenaire, se rend auprès de la famille. Les proches ne seront jamais seuls. Lorsque le décès intervient à plus de 50 km du domicile du défunt, l'Assistance règle et prend en charge les formalités administratives et le rapatriement du corps. En organisant et en finançant les obsèques à l'avance, c'est l'assurance que les proches n'ont rien à payer.

Dès réception de l'appel téléphonique, notre mandataire, règle à concurrence du capital garanti, tous les frais, et ce, directement à l'entreprise de pompes funèbres agréée qui a été choisie, ainsi que toutes les formalités administratives et l'organisation des obsèques. Tous soucis financiers et matériels sont épargnés à la famille.

Pour en savoir plus :  N° Azur 0 810 234 234

PREMIER D'UNE APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

dites « Conseil individuel »



www.ipeca.fr

20 000 enfants sous le regard de la science

Lancée fin mars 2011, l'étude Elfe cherche à évaluer l'influence de l'environnement sur le développement, la santé et la socialisation des enfants. Pour cela, 20 000 nouveaux-nés vont être suivis jusqu'à leur vingtième anniversaire.

Particules fines, bisphé-
nol A, pollution de l'air
intérieur, ondes électro-
magnétiques... Quels sont
les impacts de ces substances et
des différents polluants sur notre
santé et celle de nos enfants ? Cette
question est au cœur du programme
Elfe (étude longitudinale française depuis
l'enfance) consacré au devenir de 20 000
enfants. Une première en France !
Cette enquête est pilotée par les ministères
en charge de la Recherche, de la Santé et de
l'Écologie, ainsi que par un ensemble d'or-
ganismes de recherche et d'autres institu-
tions. Son objectif : « *apporter des réponses
à un très grand nombre de questions sur la
santé, le développement, l'éducation et la
socialisation des enfants de tous milieux
sociaux* ». Et donc à terme, « *améliorer leur
santé et leur bien-être* ».

Les différents aspects de la vie de ces enfants
seront analysés, que ce soit leur santé, leur
contexte social, leur alimentation ou encore
leur scolarité. Cela permettra, à long terme,
de déterminer les facteurs positifs et négatifs
influençant sur le développement des
enfants.

Grâce à l'étude Elfe, il sera désormais possible
de connaître précisément les consé-
quences d'une naissance prématurée ou l'in-
cidence d'infections contractées par la mère
pendant sa grossesse sur la santé future
de son bébé. Les chercheurs recueilleront
également d'importantes informations sur
l'impact d'une exposition à divers polluants
comme le plomb, les pesticides ou les phta-
lates – présents dans de nombreux produits



de consommation en plastique et dans les
cosmétiques. Les scientifiques s'interrogent
aussi sur le lien entre l'introduction précoce
de certains aliments et le risque d'allergies
alimentaires. Les allergies ne sont pas les
seules affections questionnées : l'asthme
et l'obésité s'avèrent, aujourd'hui, les deux
maladies chroniques les plus répandues chez
les jeunes. Pourquoi ? C'est ce que l'examen
minutieux des interactions entre génétique
et environnement cherchera à expliquer.

Selon le ministère de l'Écologie, environ
3 000 familles se sont déjà engagées à par-
ticiper à l'étude Elfe, lors de la première
vague de recrutement lancée dans 344
maternités au mois d'avril dernier. L'objec-
tif final de cet ambitieux programme est de
parvenir à élaborer des recommandations
très concrètes à destination des pouvoirs
publics. Les propositions formulées partici-
peront ainsi à la mise en place de politiques
familiales et de santé adaptées aux besoins
réels des enfants.

Les premiers résultats sont attendus dans le
courant de l'année 2013.

Chiffres-clé :

• **344** maternités de toute
la métropole, représentatives des
540 actuellement en service dans
l'hexagone, ont été tirées au sort
pour servir de cadre de recrutement
des 20 000 enfants, soit 1/40^e des
naissances françaises en 2011.

• **10 000** recueils
biologiques seront réalisés
dans les premiers jours suivant
l'accouchement.

• **400** chercheurs, spécialisés
en médecine, psychologie,
sociologie, etc. sont mobilisés
sur plus de 90 projets.

• **500** familles de 12
départements ont participé
à deux études pilotes en 2007.

Apprendre les gestes qui sauvent

Chaque année, près de 20 000 personnes meurent en France d'accidents dans un environnement familial. C'est sur le temps de trajet que mettent les secours à arriver que l'état de la victime peut s'aggraver. Quels sont les gestes qui sauvent ? Comment réagir en attendant les secours ?

10 000 vies pourraient être sauvées chaque année si une personne sur 5 connaissait les gestes d'urgence. Un sondage, réalisé en 2 000 pour la Croix Rouge Française, faisait état que moins de 7 % des Français sont initiés aux gestes de premiers secours, alors que 93 % d'entre eux jugent qu'il est important de se former. L'écart entre réalité et pratique est grand et lourd de conséquences. Alors, apprenez les bons gestes et les bons réflexes !

LES GESTES POUR AGIR !

Sécuriser le lieu de l'accident, donner l'alerte, aider une personne inconsciente ou en train de s'étouffer, certains gestes simples peuvent sauver des vies s'ils sont pratiqués correctement et rapidement.

Donner l'alerte : devant tout accident, il faut donner l'alerte le plus rapidement possible. Utilisez, si possible, l'intermédiaire d'un témoin qui appellera les secours. Avant l'alerte, il convient de faire un examen rapide de la situation et des blessés. Il faut être précis (notamment en cas d'accident de la route) et complet. Le message transmis aux secours doit comporter le numéro de téléphone, l'emplacement précis de l'accident (adresse, code, étage, etc.), la nature de l'accident et les risques persistants (incendie, explosion...), le nombre de personnes concernées, l'état apparent de chaque victime, et les premiers gestes effectués sur chaque victime. Lors de cet appel, soyez calme et précis, répondez aux questions que l'on vous pose, elles sont essentielles.

Apprendre les gestes qui sauvent : différents organismes dispensent l'Attestation de forma-

tion aux premiers secours (AFPS)

qui permet d'obtenir le diplôme de secouriste. Quel que soit l'organisme, le programme de l'AFPS est à peu près identique, car il obéit à un arrêté gouvernemental de 1991 relatif à la formation aux premiers secours. Cette formation est accessible à tous, dès l'âge de 7 ans ! Après une formation de 12 heures, vous saurez comment réagir, vous connaîtrez les gestes essentiels comme arrêter une hémorragie, dégager un blessé en urgence, agir face à une brûlure, un étouffement d'enfant, etc. Entrepreneurs, chaque année, un millier de décès surviennent sur le lieu de travail. Si vous souhaitez épargner la vie de vos salariés, formez-les aux gestes de premiers secours et à la prévention des risques. De très nombreuses offres de formation vous sont dédiées.

Quelques gestes de base

- **L'ÉTOUFFEMENT :** chez les adultes ou l'enfant de plus d'un an, l'étouffement survient généralement au cours d'un repas, en présence d'autres personnes. Donnez un maximum de 5 claques dans le dos de la victime. Après chaque claque, vérifiez que tout rentre dans l'ordre. Si les claques dans le dos n'ont pas d'effet, effectuez un maximum de 5 compressions abdominales. Si le problème persiste, alternez 5 claques dans le dos et 5 compressions abdominales. Si la personne perd connaissance, posez-la délicatement sur le sol et alertez immédiatement les secours, puis entreprenez une réanimation cardio-pulmonaire en commençant par effectuer 30 compressions thoraciques. Poursuivez la réanimation jusqu'à l'arrivée des secours.
- **LE SAIGNEMENT :** lorsque le sang gicle ou coule de façon continue de la plaie, une pression doit être exercée directement sur celle-ci afin d'arrêter le saignement. Évitez, si possible, tout contact avec le sang de la victime ; demandez-lui de comprimer elle-même sa blessure. Sinon, exercez une pression directement sur la plaie avec vos mains protégées (gants jetables, sac plastique ou linge). Allongez la victime en position horizontale. Demandez à une personne présente d'alerter les secours ou faites-le vous-même si vous êtes seul. Si la plaie continue de saigner, compressez-la encore plus fermement. Poursuivez la compression jusqu'à l'arrivée des secours. Lavez-vous les mains après ces premiers secours.
- **L'INCONSCIENCE :** la victime ne parle pas, ne réagit pas et respire. Vérifiez que la victime ne réagit pas. Libérez les voies aériennes. Vérifiez que la victime respire. Tournez la victime sur le côté en position latérale de sécurité. Demandez à quelqu'un d'appeler les secours ; allez chercher de l'aide si vous êtes seul. Vérifiez régulièrement la respiration de la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

Pour en savoir plus :
www.croix-rouge.fr

Les numéros d'urgence en France

- **LE 15 :** numéro du Samu, qui a en charge l'ensemble des problèmes médicaux d'urgence ;
- **LE 18 :** numéro des pompiers, qui assurent les premiers secours (en cas d'incendie, d'accident de la route...);
- **LE 112 :** numéro d'urgence européen qui peut être composé depuis les téléphones fixes ou portables et qui permet d'obtenir le centre de secours le plus proche du lieu d'appel.

Se soigner sur Internet : réalité et dérapages

L'e-santé est en plein boom ! On trouve de tout sur Internet : lunettes, appareils auditifs, médicaments, conseils médicaux, etc. C'est un véritable progrès, mais attention ! Il faut savoir où chercher, comparer et surtout garder un esprit critique. Tout ce qui est publié sur la toile n'est pas toujours réalité.

Internet est devenu un outil d'information quotidien dans de très nombreux foyers. Tout se cherche sur Internet et tout se trouve. Selon une étude Ipsos pour le Conseil national de l'ordre des médecins, 64 % des français iraient chercher des informations médicales sur Internet.

LES BONS POINTS DE L'E-SANTÉ

Il y a encore dix ans, vous n'auriez jamais songé à converser avec votre médecin via votre écran d'ordinateur. Aujourd'hui, c'est possible : découvrez la télémédecine ! Dans un décret paru en octobre 2010, la télémédecine a été officiellement autorisée. Mais, que trouve-t-on derrière le terme télémédecine ? Ce terme désigne (d'après le décret susnommé) la téléconsultation (c'est-à-dire la consultation à distance, par vidéo interposée), la télé-expertise (un médecin sollicite l'avis d'un confrère spécialisé sur le dossier d'un patient), la télésurveillance (le suivi médical d'un patient à distance) et la télé-assistance (un spécialiste expérimenté assiste un soignant pendant la réalisation d'un acte). Nous sommes donc loin des conseils figurant sur les forums d'experts ! Il s'agit d'actes médicaux dans un cadre bien spécifique, avec l'accord du patient et qui donnent lieu à un compte-rendu.

Le but de la télémédecine est donc de permettre, par écran interposé, à un spécialiste d'être virtuellement au chevet d'un patient ou d'apporter son aide à d'autres médecins. Plusieurs régions françaises testent actuellement ces dispositifs.

Internet peut être un atout considérable dans le suivi des maladies chroniques. C'est le cas du suivi des diabétiques via le système Diabeo. Sur un smartphone, le diabétique (de type 1) enregistre son taux de glycémie. Le logiciel lui indique la dose d'insuline qui lui est nécessaire. Outil formidable ! Il évite ainsi au malade de faire les calculs fastidieux de ses doses.

Sur le même principe de logiciel, des systèmes sont à l'étude pour les malades prenant des anticoagulants, les asthmatiques ou encore les personnes souffrant de troubles cardiovasculaires.

Autre avantage de la toile, de très nombreuses associations de malades ont développé des sites thématiques sur les maladies dites « graves » ou « rares ». Nous pouvons citer France Alzheimer, France Parkinson ou encore France AVC, la Ligue contre le cancer, etc. Une fois le diagnostic posé par votre médecin, vous pouvez obtenir de très nombreuses informations sur ces sites et trouver de l'aide et du soutien.

ATTENTION INTERNAUTITE AIGÛE !

Maladies rares, simple bobo, tout s'y trouve, tout s'y explique, mais comment se fier aux informations données ? Un internaute averti en vaut deux ! Source d'information inépuisable, la toile représente un véritable dictionnaire médical. Ce qui n'est pas sans inquiéter les médecins. D'après une enquête CSA, un quart des 18-24 ans irait sur Internet pour s'épargner une consultation médicale et 39 % d'entre eux auraient déjà pris des médicaments sous ordonnance suite à une recherche sur Internet !

Nouveau phénomène : les patients vont consulter leur médecin, celui-ci ne leur diagnostique rien de grave. À l'issue de cette consultation, persuadés que leur médecin se trompe, ils bondissent sur Internet, exposent leurs symptômes, lisent des descriptions ultra-angoissantes et imaginent le pire ! Une véritable pandémie d'internautes en infection numérique déferle... On ne s'improvise pas médecin. Afin d'aider les internautes à séparer l'ivraie du bon grain, un label a été mis en place pour les sites de santé. Le HON (health on

the net) garantit la provenance des informations et non leur véracité. Cependant, il permet de départager les publicités du rédactionnel, d'avoir les sources mentionnées, le nom des auteurs et la date de la publication, etc. Ce label a déjà certifié 5 500 sites, dont 11 % de sites français.

Privilégiez aussi les sites de médecins qui savent identifier les sites fiables ou non et ne publient que de bons liens. Ainsi, le CHU de Rouen recense déjà 10 000 sites français de qualité.

De même, de nombreux sites vous proposent d'acheter des médicaments, des lunettes ou appareils auditifs en ligne. Là encore, vigilance !

Si l'Europe autorise la vente de médicaments non remboursés sans ordonnance sur Internet, la France n'est pas encore en conformité avec cette jurisprudence européenne, et le e-commerce de médicaments est donc interdit dans l'hexagone.

**PHARMACIE EN LIGNE ET...
PHARMACIE EN LIGNE !**

Certaines pharmacies en ligne ont une existence tout à fait légale. Elles ont été créées pour faciliter la vie des clients et pour leur permettre de faire des économies. Elles exigent des ordonnances et font livrer les médicaments par des unités de production autorisées. D'autres pharmacies sur Internet opèrent dans l'illégalité, en vendant des

médicaments sans ordonnance et en utilisant des produits non approuvés ou contrefaits. Ces pharmacies hors-la-loi sur Internet sont gérées de manière internationale, elles n'ont pas d'adresse professionnelle enregistrée et vendent des produits dont l'origine est inconnue ou douteuse.

Méfiez-vous des médicaments miracles vendus à moitié prix... ce sont trop souvent des contrefaçons. Parmi les médicaments les plus contrefaits, le Viagra est particulièrement concerné. 50 à 90 % de ces pilules du net seraient fausses ! Et qui dit faux, dit danger.... De très nombreux décès sont à déplorer. En janvier et février derniers, ce sont 34 millions de faux médicaments qui ont été saisis à travers le monde, selon l'OMS.

Vous prendrez moins de risque en achetant vos lunettes, bien que ces achats ne soient pas si faciles sur Internet. En effet, si vous ne connaissez pas votre écart pupillaire, le site vous demandera de prendre une photo avec une règle sur le front, ce qui est un exercice quelque peu acrobatique... au pire, vous constaterez un petit défaut de centrage lors de la réception de vos lunettes. Là aussi, comparez les prix, les services, la traçabilité des verres, etc., soyez attentif aux conditions du service après-vente.

Quelques sites que nous pouvons recommander

• SITES D'INFORMATION SANTÉ :



www.doctissimo.fr



www.docteur clic.com



www.le-guide-sante.org

• SITES POUR SUIVI DES MALADIES CHRONIQUES :



www.monguidesante.com



www.diabeo.com :
application pour diabétiques



www.voluntis.com :
système pour les malades
sous anticoagulants

En bref...En bref...En bref...En bref...En bref...

Médecine du travail : convocation à la visite médicale de reprise

La convocation d'un salarié à la visite de reprise auprès du médecin du travail peut être effectuée par tous moyens.

Le code du Travail impose une visite de reprise auprès du médecin du travail en cas d'absences répétées d'un salarié pour motif de santé, ainsi qu'après un congé de maternité ; une absence pour cause de maladie professionnelle ; une absence d'au moins 21 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel ou d'au moins 8 jours pour cause d'accident du travail.

Il incombe à l'employeur de convoquer le salarié à cette visite médicale dès son retour dans l'entreprise ou dans les 8 jours qui suivent la reprise de son poste. Toutefois, si l'employeur n'agit pas, le salarié peut prendre l'initiative de la visite de reprise à condition de l'en informer préalablement.

Le code du Travail ne précisant pas sous quelles formes le salarié doit être convoqué, la question s'est posée, devant les tribunaux, de savoir si une convocation par lettre recommandée avec accusé de réception était nécessaire.

Non, vient de répondre la Cour de cassation qui estime que le salarié peut être convoqué à la visite médicale de reprise par tous moyens. L'employeur peut donc demander au salarié de se rendre à la visite médicale de reprise par lettre simple, par lettre remise en main propre, par courriel, voire oralement.

Cassation sociale, 28 avril 2011,
n° 09-40487

Les chiffres de la santé

36 46

L'Assurance maladie a mis en place ce numéro de téléphone unique pour les assurés (coût d'un appel local). Les patients peuvent joindre leur Caisse du lundi au vendredi, avec des horaires variables d'un département à l'autre. Les assurés peuvent avoir des informations sur leurs remboursements, leur compte personnel, leurs droits, etc.

53,17 €

C'est le montant brut journalier alloué versé par l'Assurance maladie pour les personnes accompagnant un proche en fin de vie dans le cadre du congé de solidarité familiale.

+ d'information sur www.ameli.fr >>>

0,50 €

C'est le montant de la taxe appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011 aux médecins qui utilisent encore les feuilles de soins « papier » plutôt que la carte Vitale. Seuls 3/4 des actes sont concernés pour prendre en compte les visites à domicile et les oublis de carte par les assurés.

3 milliards d'euros

Les laboratoires pharmaceutiques consacrent 3 milliards d'euros, chaque année, aux visites médicales, soit 25 000 € par généraliste, selon l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

39 89*

« On entend toujours le même refrain quand on veut arrêter de fumer. Pour être bien conseillé, appelez Tabac info services au 39 89 », telle est la signature de la nouvelle campagne anti-tabac, lancée en 2011, par l'Inpes (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) pour inciter tous les fumeurs tentés par l'expérience du sevrage à passer à l'acte. 39 89 est la ligne téléphonique d'aide mise en place par le dispositif.

*(0,15 euro/min depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de l'opérateur)

250

L'Institut de veille sanitaire, dans une enquête publiée en 2011, montre qu'un nombre important de décès chez les nourrissons pourraient être évités. 250 décès par an, en France. Selon ces experts, un quart des décès de nourrissons sont liés à un problème de couchage (matelas trop petit pour le lit, asphyxie dans le matelas mou, couchage ventral sur support mou, enfouissement sous une couverture ou couette).



**Les chiffres clés
2011**

- > Plafond mensuel de la Sécurité sociale (au 1^{er} janvier 2011) : 2 946 €
- > Point AGIRC (au 1^{er} avril 2011) : 0,4233 €

50 %

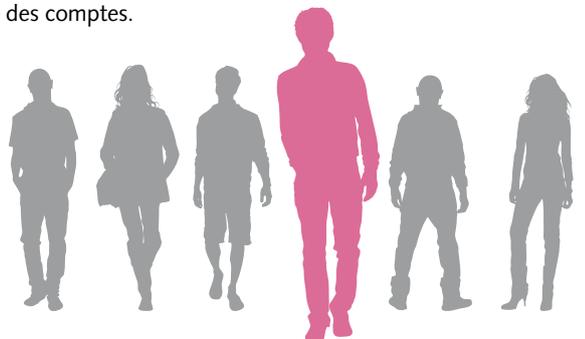
Parce que 50 % des femmes de 25 à 65 ans ne sont pas ou très peu dépistées, la Haute Autorité de Santé recommande le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus. C'est au médecin généraliste de proposer systématiquement un frottis aux patientes âgées de 25 à 65 ans. L'idéal étant de faire un frottis tous les trois ans, après deux frottis réalisés à un an d'intervalle.

7 000

C'est le nombre de cas de rougeole qui ont été notifiés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2010, en France ! Le plan vaccination 2011 recommande de renforcer la vaccination contre cette maladie, dont le retour épidémique ne cesse de progresser depuis 2008.

9 millions

Soit 1 Français sur 6 souffre d'une ou plusieurs maladies chroniques graves à fin 2010. Le nombre de malades bénéficiant d'une prise en charge à 100 % pour une affection de longue durée a progressé de 3,9 % en 2009, soit 340 000 patients en plus ! La CNAM indique que les patients en ALD représentent 15,5 % de la population du régime général. Si une telle progression se poursuit, ils seraient 17 % en 2014. Autant dire que la maîtrise des ALD devient essentielle pour maintenir l'équilibre des comptes.



Vos contacts utiles

- **PAR COURRIER**

IPECA-PRÉVOYANCE
5 rue Paul Barruel
75740 Paris Cedex 15

- **PAR TÉLÉPHONE**

Nos conseillers sont à votre disposition au :

N° Azur 0 810 234 234

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

- Si vous souhaitez **compléter vos garanties**, dites « *Conseil individuel* »
- Pour toute information sur les **cotisations de garanties individuelles, prélèvements, échéanciers**, dites « *Cotisations* »
- Pour vos **remboursements, prises en charge ou devis**, dites « *Frais de santé* »
- Pour le suivi **d'une rente, d'une invalidité ou d'un arrêt maladie**, dites « *Maladie* »
- Pour des demandes concernant les **cartes de tiers payant, les attestations ou la télétransmission**, dites « *Gestion* »
- Pour le **suivi d'un dossier décès ou une désignation de bénéficiaire**, dites « *Garantie décès* »
- Pour toute **modification de vos informations personnelles**, dites « *Modifications* »

Pour toute information, n'hésitez pas à consulter la « Foire Aux Questions » sur **www.ipeca.fr**

perpétuellement enrichie par les questions régulièrement posées à nos conseillers. Faciliter la rapidité de vos recherches est notre objectif.



IPECA infos

Bulletin d'information
des participants de l'Institution
de Prévoyance IPECA-PRÉVOYANCE



Édition 2011.

Éditeur : IPECA-PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris Cedex 15

Directeur de la publication : Alain Del Puerto

Responsable de la rédaction : Valérie Huckendubler-Petit

Conception, création, rédaction, impression : Agence L'œil et la Plume - www.loieletlaplume.com

Ce magazine est une éco-édition. Il est imprimé par une entreprise certifiée Imprim'vert et participant au programme PEFC.



Votre partenaire au quotidien

IPECA donne des ailes à vos garanties... et fait des heureux ! *



**En choisissant les solutions IPECA-PRÉVOYANCE
pour votre entreprise et vos salariés,
vous vous appuyez au quotidien
sur une protection efficace.**

Depuis 60 ans, IPECA-PRÉVOYANCE invente les solutions
les mieux adaptées aux entreprises et aux particuliers
pour répondre à tous les besoins en complémentaire santé,
arrêt de travail ou garantie décès.

IPECA-PRÉVOYANCE, votre partenaire au quotidien.

Pour en savoir plus...

N°Azur 0 810 510 510

PRE APPEL LOCAL

complémentaire **santé**

garantie **décès**

surcomplémentaire **santé**



IPECA
PRÉVOYANCE

Votre partenaire au quotidien

www.ipeca.fr

IPECA-PRÉVOYANCE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE RÉGIE PAR LE TITRE II
DU LIVRE IX DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.